

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS**

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 27 octobre 2021**

**CD20211027\_37**  
**id. 5985**

*Le 27 octobre 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BEQ (pouvoir à Mme DUCASSE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)*

*Le quorum légal est atteint, en application de l'article L. 3121-14 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE  
L'EHPAD DU CENTRE HOSPITALIER DES DEUX RIVES  
À VALENCE D'AGEN**

Par délibération modifiée du 20 décembre 1984, le Département a décidé de créer un fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées (FAMEPA) régi par les dispositions suivantes :

- travaux subventionnables : trois opérations ou tranches fonctionnelles maximum par établissement ;
- taux de subvention : 20 % du coût TTC des travaux ;
- subvention maximum limitée à 30 500,00 € par opération.

En application de cette délibération de principe, le directeur de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Centre Hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen sollicite une aide départementale en vue de procéder à divers travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le coût des travaux s'établit à 145 966 € TTC, répartis comme suit :

- Accessibilité des parkings pour le personnel et les visiteurs	29 324 €
- Création d'un parcours psychomoteur en secteur sécurisé	45 505 €
- Installation d'un nouveau système d'appel malade	<u>71 137 €</u>
- Total TTC .....	145 966 €

Le plan de financement proposé est le suivant :

- FAMEPA .....	29 193 €
- autofinancement .....	<u>116 773 €</u>
- Total TTC .....	145 966 €

Ces opérations d'investissement sont présentées dans le cadre d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI) approuvé par le conseil départemental pour la période 2021-2027.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, habitat,

Vu l'avis de la commission des finances, personnel, affaires générales,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, et au titre de la politique liée au fonds d'aide à la modernisation des établissements pour les personnes âgées, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 29 193 € à l'établissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes public du centre hospitalier des Deux Rives à Valence d'Agen pour des travaux de mise aux normes et de sécurisation, prélevé sur les crédits inscrits à l'article 204142 sous fonction 538 (PAEM-SDB00811) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL